

# LE PROJET PRIAM : UNE MUTUALISATION ENTRE LE CCE DE LORRAINE ET LA MAP DE METZ MÉTROPOLE

ROSE BIGONI, TANGUY LE BOURSICAUD, FLORENCE MOUSSET

**Résumé** Projet novateur de la DRAC Grand Est avec le soutien actif de la métropole de Metz Métropole, le Centre de conservation et d'étude de Lorraine (CCEL) est destiné à remplacer l'ancien dépôt archéologique de Scy-Chazelles. Ce CCEL et la Maison de l'archéologie et du patrimoine (MAP), qui abrite les réserves externalisées du musée de la Cour d'Or et le Pôle archéologie préventive de Metz Métropole, vont constituer ensemble sur un même site le Pôle de recherches interdisciplinaires archéologiques de Metz (PRIAM). Dans ce cadre, les deux structures mutualiseront leurs moyens pour permettre la bonne conservation, l'accessibilité et la valorisation des collections archéologiques découvertes en Lorraine.

Très tôt impliquée dans la gestion du mobilier archéologique provenant de son territoire, l'ex-DRAC de Lorraine a décidé voici presque dix ans de donner un nouveau souffle à cette mission dévolue à son service régional de l'Archéologie. Avec le soutien actif de la métropole de Metz Métropole, elle s'est lancée dans la création d'un nouveau Centre de conservation et d'étude de Lorraine (CCEL) à Metz, destiné à remplacer l'ancien dépôt archéologique de Scy-Chazelles, arrivé à saturation. La construction récente par Metz Métropole d'une Maison de l'archéologie et du patrimoine (MAP) sur le territoire messin a offert l'opportunité de constituer sur un même site, avec le CCEL, un pôle public de l'archéologie dédié à la conservation, à l'étude et à la valorisation du patrimoine archéologique lorrain : il s'agit du Pôle de recherches interdisciplinaires archéologiques de Metz (PRIAM).

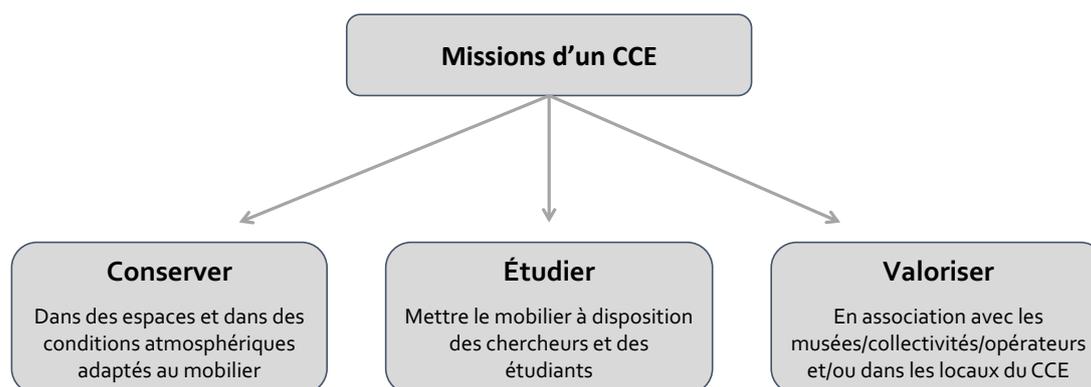
Prenant place dans un contexte national marqué depuis 2007 par la multiplication d'initiatives similaires, ce projet aboutit en 2018 suite au déménagement de l'ancien dépôt vers le nouveau CCEL. Il est le fruit d'un travail de longue haleine associant celui du personnel dédié à la gestion du CCEL et de ses collections à celui d'autres partenaires dans les domaines de l'archéologie et de la conservation-restauration.

## L'inscription du projet dans une dynamique nationale

### De la prise de conscience à la constitution d'un réseau de CCE sur le territoire national

Divers rapports rendus entre 1998 et 2007 sur la conservation du mobilier archéologique, notamment sur les collections appartenant à l'État ou placées sous sa garde (Papinot, Veron, 1998; Duval, 2004; Magnan *et al.*, 2007), identifiaient un certain nombre de problèmes,

amenant le ministère de la Culture à revoir sa politique en matière de conservation du mobilier. En 2007, une circulaire (N° 2007/020 du 6 juillet) invitait à la création d'un réseau de centres de conservation et d'étude (CCE) sur le territoire national afin de « renforcer, rationaliser et harmoniser la gestion du matériel en aidant à la création d'un réseau d'équipements performants et adaptés aux réalités territoriales (ABCD, 2008, p. 4) ». L'idée consistait à développer un maillage territorial de CCE couvrant la totalité du territoire national, avec un ou plusieurs équipements de ce type par région, à partir des dépôts existants et en partenariat avec les collectivités (services archéologiques ou patrimoniaux, musées). Ces centres de conservation et d'étude sont depuis lors des équipements gérés ou, du moins, accompagnés par les DRAC, en collaboration plus ou moins importante avec les collectivités territoriales. Ils ont pour mission d'assurer une meilleure gestion des archives du sol (mobilier et documentation archéologiques), tant du point de vue de leur conservation que de leur accessibilité pour étude et valorisation. En effet, loin de ne remplir qu'une mission de conservation, ces équipements sont destinés à rester des lieux d'échanges et de partage de compétences et de connaissances, dans lesquels sont amenées à se croiser les différentes disciplines œuvrant à l'étude du patrimoine archéologique (fig. 1). La valorisation du mobilier par le prêt pour expositions peut également s'accompagner d'une ouverture exceptionnelle du CCE au grand public, dans le cadre de manifestations comme les Journées européennes du patrimoine ou les Journées nationales de l'archéologie.



**Figure 1** Schéma des missions dévolues aux CCE. © T. Le Boursicaud.

## De l'adaptation au bâtiment à l'adaptation aux collections

Précurseur en matière de gestion du mobilier archéologique, l'ex-DRAC de Lorraine disposait depuis 1989 d'un bâtiment affecté à la conservation du mobilier découvert lors d'opérations archéologiques conduites sur le territoire lorrain. Il s'agissait de chais militaires construits sous l'occupation allemande (1870-1914) et dont l'usage fut détourné près d'un siècle plus tard pour les besoins d'une archéologie régionale en plein essor. Bien que peu adapté à la conservation du mobilier, ce bâtiment était déjà techniquement un CCE, puisqu'il était occupé de manière permanente par du personnel assurant à la fois la conservation, l'accueil des chercheurs et la valorisation de ce patrimoine auprès du public (Caumont, Mousset, 2002). Cependant, l'essor de l'archéologie préventive a rapidement montré les limites d'un tel bâtiment, qui arrivait déjà à saturation dans les années 2000. C'est pourquoi, dès la fin des années

1990, différentes solutions furent étudiées en prévision de l'augmentation des quantités de mobilier arrivant sous la garde ou en propriété de l'État. La construction d'un nouveau bâtiment *ex nihilo* s'avérant plus économique et offrant l'avantage de repenser l'ensemble en termes de normes de conservation, une étude de faisabilité fut menée entre 2010 et 2012 par le bureau d'études ABCD.

### Le partenariat avec Metz Métropole

En 2008, Metz Métropole décidait de créer une Maison de l'archéologie et du patrimoine (MAP) sur son territoire, afin d'héberger son tout nouveau Pôle archéologie préventive (un service archéologique agréé pour les diagnostics et la fouille) et pour accueillir également les réserves externalisées du musée de la Cour d'Or à Metz.

Cette création nouvelle offrait une opportunité unique de créer un pôle public de l'archéologie sur le territoire messin, dans un esprit de collaboration entre l'État et une collectivité territoriale tel qu'énoncé dans les documents de cadrage ministériels. L'idée du PRIAM, Pôle de recherches interdisciplinaires archéologiques de Metz, était née.

La MAP fut inaugurée en 2012, année qui coïncida avec le lancement par la ministre de la Culture de la création du nouveau CCEL. Le nouvel équipement de la DRAC fut bâti sur un terrain cédé à l'État par Metz Métropole et directement accolé au bâtiment de la collectivité, dans une optique de mutualisation de moyens et d'espaces. Cette volonté de collaboration et de cohabitation sur un même site fut officialisée le 19 juin 2015 par la signature de deux conventions, cadre et particulière, régissant le fonctionnement du PRIAM et les motifs de mutualisation. Après le lancement d'un premier concours d'architecture<sup>1</sup> puis d'un second concours pour le 1 % artistique<sup>2</sup>, la construction du nouveau bâtiment, sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture), put commencer au printemps 2016 pour s'achever en fin d'année 2017.

### D'un bâtiment à l'autre : le déménagement du CCEL

#### L'ancien CCEL en quelques chiffres

L'ancien bâtiment du CCEL situé à Scy-Chazelles conservait dans ses locaux près de 15 000 caisses et 560 palettes de mobilier, soit plus d'un million de lots ou d'objets provenant de plus de 1 500 opérations archéologiques réalisées en Lorraine depuis 1964. Avec un inventaire comptant désormais plus de 173 000 fiches, il s'agit de la plus importante collection archéologique de Lorraine. Quant à la documentation, elle est constituée à ce jour de 1 424 rapports d'opération, soit à peine le quart des rapports inventoriés à la carte archéologique du SRA – site de Metz. Il s'agit de la totalité des rapports établis depuis 2008 et des doubles, quand ils existent, des rapports antérieurs à cette période. La documentation comprend, enfin, les archives de fouilles versées au CCEL.

Le nouveau bâtiment a une surface utile totale de 4 450 m<sup>2</sup>, dont 3 250 m<sup>2</sup> consacrés aux espaces de conservation du mobilier (soit 73 % du bâtiment) et 420 m<sup>2</sup> aux espaces d'études, de traitement, de documentation et de bureaux. À terme le CCEL pourra accueillir près de 17 000 mètres linéaires d'archives du sol (fig. 2).

<sup>1</sup> Dont le lauréat fut l'architecte Bernard Desmoulin.

<sup>2</sup> Dont la lauréate fut la *designer* Élodie Stephan, avec son projet *Parure*.

	Ancien CCEL	Nouveau CCEL
Surface utile	3060 m <sup>2</sup>	4450 m <sup>2</sup>
Conservation	2300 m <sup>2</sup> 4000 mètres linéaires	3250 m <sup>2</sup> 17000 mètres linéaires
Bureaux et consultation	420 m <sup>2</sup>	420 m <sup>2</sup>
Espaces techniques, logistiques et circulations	340 m <sup>2</sup>	780 m <sup>2</sup>

**Figure 2** Comparaison des surfaces de l'ancien et du nouveau Centre de conservation et d'étude de Lorraine. © F. Mousset.

### Le déménagement des collections du CCEL

La préparation du déménagement commença en mai 2017 et le bâtiment fut livré en décembre de cette même année. Le déménagement physique fut programmé entre les mois de janvier et de mai 2018.

Le cahier des charges pour le déménagement, réalisé « en interne » principalement par Rolande Simon-Millot<sup>3</sup>, avec le soutien de Stéphanie Likes de l'agence AP CULTURE, fut subdivisé en deux parties : sa préparation (programmée en cinq étapes) et le transfert des collections vers le nouveau bâtiment.

Lors de la préparation du déménagement, un système d'encodage, sous forme de QR code pour les étiquettes de conditionnement et de code-barres pour l'adressage des collections, fut d'abord mis en place afin de gérer l'ensemble des mouvements de ces dernières, lors du transfert mais aussi de façon pérenne dans le nouveau bâtiment (**fig. 3**).



**Figure 3** Scan des étiquettes de conditionnement (caisses) et d'adressage (étagères) dans le nouveau CCEL. © T. Le Boursicaud.

<sup>3</sup> Conservatrice en chef du patrimoine, responsable des dépôts archéologiques du SRA Lorraine de 2008 à 2017.

Dans un deuxième temps, une décontamination des équipements de stockage et de conservation fut réalisée, soit 500 modules d'étagères à traiter avant leur réutilisation dans les nouveaux locaux.

Dans un troisième temps, les palettes défectueuses en bois sur lesquelles étaient conservés les éléments de lapidaire furent remplacées par des palettes plastiques (195 palettes).

Puis, afin de faire de la place dans l'ancien CCEL, 40 palettes de lapidaire et des modules d'étagères furent transférés provisoirement dans une réserve de la MAP. Des enduits peints et une enseigne en bois restaurés furent, quant à eux, déplacés dans les réserves externalisées du musée de la Cour d'Or.

Enfin, le dépoussiérage rapide de l'ensemble des caisses fut réalisé, incluant le changement de ces dernières si nécessaire, ainsi que le reconditionnement de certaines collections encore conservées dans de petites boîtes en carton. Durant cette phase, les 15 000 conditionnements conservés au CCEL furent mis sur palettes.

Après la mise en place des étiquettes d'adressage sur les nouvelles étagères, le transfert des collections et leur redéploiement sur le nouveau site purent être réalisés progressivement entre janvier et mai 2018, de même que pour l'ensemble des équipements de bureau et des espaces d'étude.

## De la fouille au musée : la concrétisation du projet PRIAM

### Le PRIAM : deux entités étroitement liées

Le PRIAM est composé du CCEL et de la MAP, qui disposent d'une entrée commune (entrée principale de la MAP) et d'espaces de vie mutualisés (fig. 4 et 5).

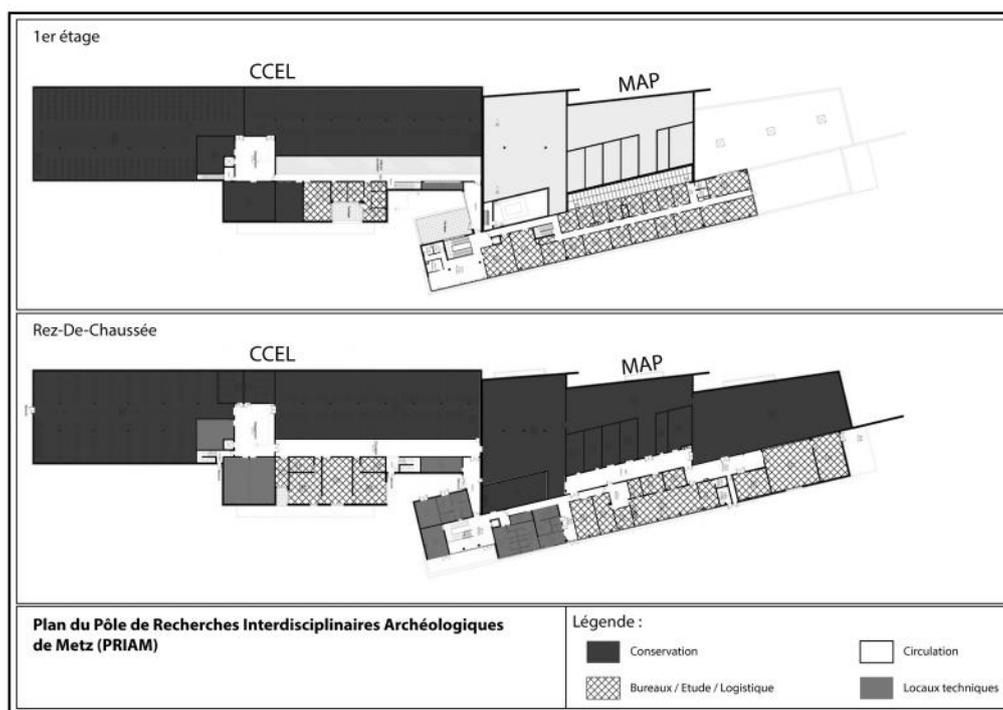
La MAP accueille le Pôle archéologie préventive et les réserves externalisées du musée de la Cour d'Or de Metz Métropole. Sur deux niveaux, elle comprend, au rez-de-chaussée, des espaces de travail pour toute la chaîne opératoire de traitement du mobilier archéologique (salle de lavage, salle d'étude, laboratoire photo, etc.) et, à l'étage, des bureaux pour les archéologues et un centre de documentation. Sur les 3300 m<sup>2</sup> du bâtiment, 1495 m<sup>2</sup> sont dédiés aux réserves, qui se trouvent uniquement au rez-de-chaussée, de plain-pied, et bénéficient d'un accès direct depuis le garage grâce à de grands axes de circulation. Elles se divisent en trois grandes réserves (deux d'environ 500 m<sup>2</sup> et une d'environ 300 m<sup>2</sup>) et plusieurs petits espaces à atmosphère contrôlée (métal, verre/organique, bois gorgés d'eau). La MAP accueille à la fois le mobilier archéologique issu des différentes opérations de diagnostics et de fouilles préventives du Pôle archéologie et des collections du musée de la Cour d'Or.

Le CCEL comprend de grands espaces de conservation (sur racks, rayonnages mobiles et étagères) et des espaces à atmosphère contrôlée (verre, métal, matière organique) répartis sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée, de part et d'autre de l'aire de déchargement, des sas d'arrivée et de sortie sont présents pour permettre la gestion des flux de mobilier archéologique. Les bureaux et les salles de documentation et d'archives de fouilles, contenant également les rapports, se trouvent à l'étage.

Le mobilier provenant des opérations réalisées par le Pôle archéologie préventive est conservé à la MAP le temps de la rédaction du rapport final d'opération. Une fois celui-ci rendu, le mobilier est remis à l'État, qui peut ensuite transférer la propriété du mobilier à la collectivité (Metz Métropole) ou le déposer au musée, procédure également possible pour du mobilier

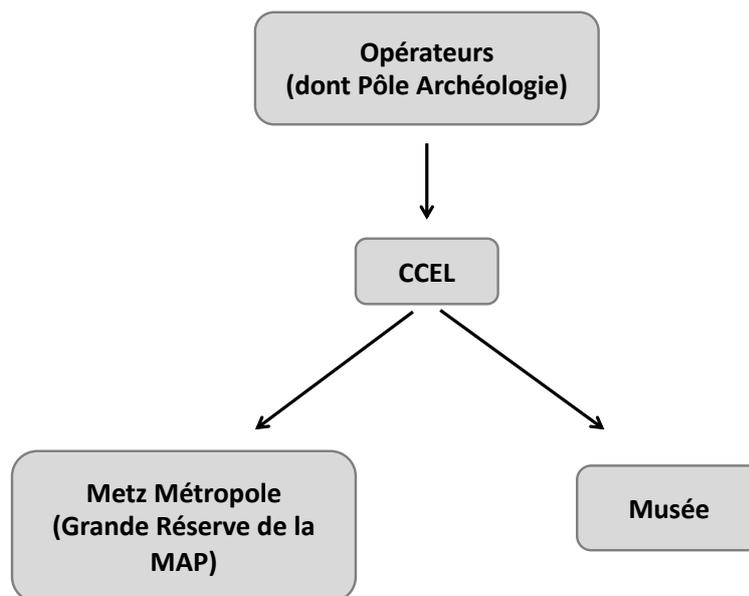


**Figure 4** Les bâtiments du CCEL à gauche et de la MAP à droite, formant le PRIAM.  
© T. Le Boursicaud.



**Figure 5** Plan du PRIAM, mettant en évidence les différents types d'espaces.  
© R. Bigoni.

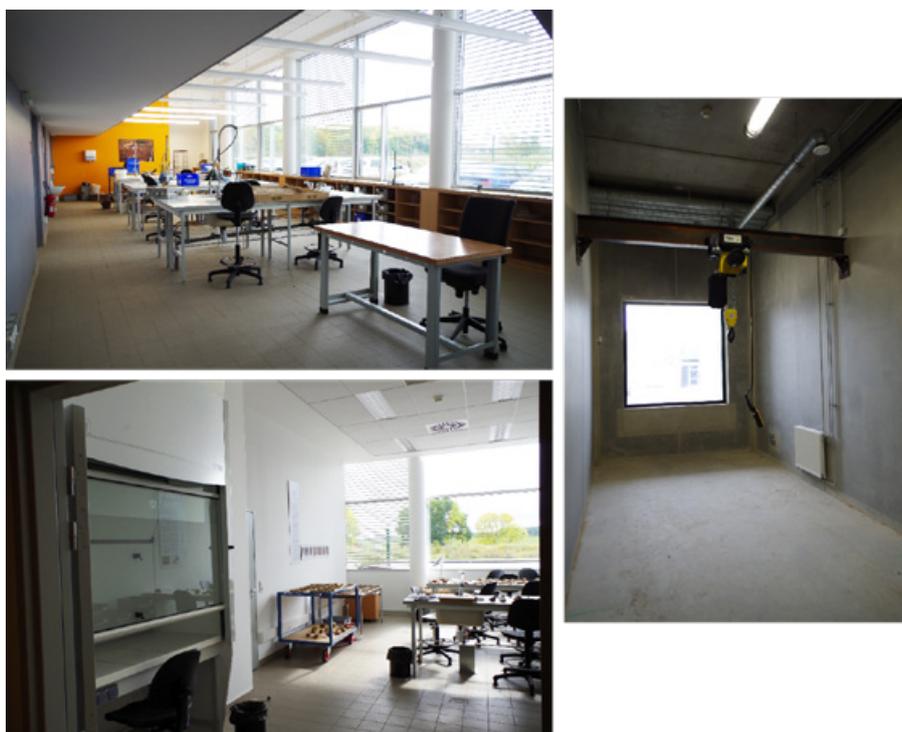
versé à l'État par d'autres opérateurs (**fig. 6**). Pour ce faire, un accès direct de réserve à réserve rend réalisable le transfert des collections archéologiques de la MAP vers le CCEL ou inversement.



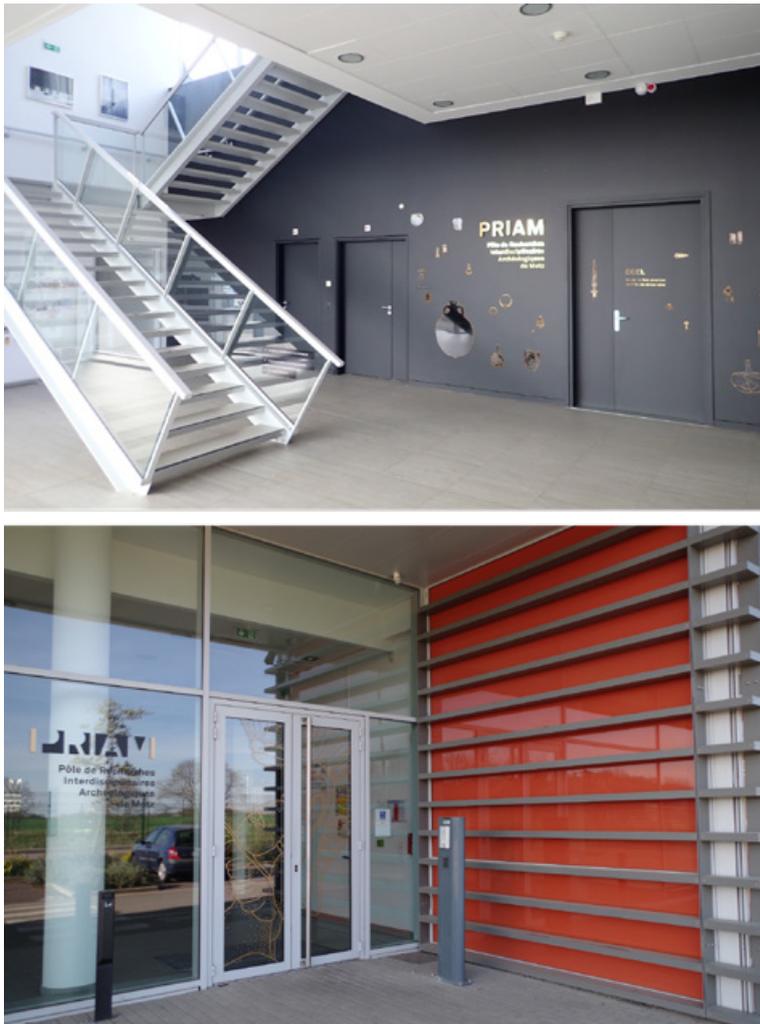
**Figure 6** Schéma de la circulation du mobilier de l'opérateur au musée en passant par le CCEL. © R. Bigoni.

### La mutualisation au quotidien

Le PRIAM est aussi une mutualisation des compétences, des espaces et des moyens entre les deux entités. Les centres de documentation des deux bâtiments ainsi que les espaces de traitement de post-fouille de la MAP (salle de lavage, de séchage, de reconditionnement, de lavage lapidaire) sont accessibles aux différents intervenants des deux structures (**fig. 7**). Des équipements peuvent également être mis à disposition de part et d'autre : la hotte aspirante dans le laboratoire de restauration de la MAP ou encore le palan du CCEL. La réserve des bois gorgés d'eau de la MAP est quant à elle un espace de conservation mutualisé.



**Figure 7** Salle de traitement de la MAP et exemples d'équipements mutualisés. © R. Bigoni.



**Figure 8** 1 % artistique dans le hall et à l'entrée du PRIAM.

© R. Bigoni.

## Conclusion

Avec le lancement du PRIAM, c'est la collaboration entre deux acteurs importants de l'archéologie lorraine qui se trouve renforcée, mais pas seulement : ce nouveau pôle archéologique en territoire messin met à disposition des étudiants et des chercheurs un outil d'excellence offrant les espaces et équipements nécessaires à l'étude et à la conservation des archives du sol.

Cette collaboration n'est ainsi pas exclusive, et d'autres partenariats pourraient être envisagés avec un ou plusieurs membres du PRIAM, par exemple avec un laboratoire de restauration<sup>4</sup>. Ce partenaire pourrait fournir des études et conseils en conservation préventive, réaliser des bilans sanitaires et mettre à disposition du matériel de mesure et de conservation. Suivant les besoins, il pourrait également réaliser des consolidations et des prélèvements de mobilier sur site, des radiographies et des moulages d'objets ou de structures archéologiques.

La collaboration externe peut aussi concerner des projets de recherche avec des universités et d'autres organismes de recherche : en témoignent la collaboration entre le SRA, le LAM et

<sup>4</sup> Des réflexions sont en cours pour un partenariat associant la DRAC Grand Est et le LAM (Laboratoire d'archéologie des métaux).

Metz Métropole autour de l'étude des décors de surface d'objets archéologiques ou d'œuvres d'art conservées au PRIAM<sup>5</sup>, ou encore la réalisation d'une copie en trois dimensions d'un élément de statuaire antique conservé au CCEL<sup>6</sup> (fig. 9).



**Figure 9** Scan de la tête d'une statue d'Apollon par des étudiants de l'ENSGSI à Nancy, pour en réaliser une copie. © F. Mousset.

<sup>5</sup> Projet *Terahertz imaging of cultural heritage* dirigé par David S. Citrin et Alexandre Locquet à Georgia Tech university, CNRS UMI2958.

<sup>6</sup> Projet d'impression 3D à partir du scan d'une tête d'Apollon (provenant de Neufchef), réalisée par des étudiants de l'ENSGSI (École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation) dans le cadre du Lorraine *Fab Living Lab* (LF2L).

## Bibliographie

**Bigoni R.** en collaboration avec **Roth V.** (2012), « Itinéraire du mobilier archéologique de la fouille au musée », dans Dupond R. (éd.), *En quête du passé, Archéologie préventive à Metz Métropole, Catalogue d'exposition, Musée de la Cour d'Or*, Metz, éd. Serpenoise, p. 12.

**Caumont O., Mousset F.** (2002), « Aménagement et organisation du dépôt archéologique régional de Scy-Chazelles (Lorraine) », dans *La conservation-restauration archéologique : urgence, problématiques et application; Actualités (Actes des Journées des restaurateurs en archéologie, 26-27 septembre 2000, organisées par l'IRRAP à Compiègne)*, Paris, ARAAFU, (coll. CRBC - Cahiers techniques, 9), p. 42-55.

**Duval A.** (2004), *Étude de la situation et du statut des collections archéologiques appartenant à l'État*, rapport rédigé à l'attention de Mme la Directrice des Musées de France et de M. le Directeur de l'Architecture et du Patrimoine, 137 p.

**ABCD** pour le ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, direction des Musées de France (2008), *Du dépôt archéologique au centre de conservation et d'étude (CCE) : programmation du projet scientifique et culturel. Guide méthodologique*, Paris, La documentation française, 60 p.

**Magnan A. et al.** (2007), *L'application des textes relatifs au mobilier archéologique*, rapport n° 2007-05 de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles (IGAAC), 77 p.

**Papinot J.-C., Verron G.** (1998), *La conservation du mobilier archéologique*, rapport au Directeur de l'architecture et du patrimoine, Paris, La documentation française, 222 p.

### Les auteurs

**Rose Bigoni** Régisseuse des collections, MAP de Metz Métropole, rue de la Mouée, 57070 Metz, [rmbigoni@metzmetropole.fr](mailto:rmbigoni@metzmetropole.fr)

**Tanguy Le Boursicaud** Conservateur du patrimoine chargé de la gestion des archives du sol, DRAC Grand Est-SRA-site de Metz; 6 place de Chambre, 57045 Metz cedex 1, [tanguy.leboursicaud@culture.gouv.fr](mailto:tanguy.leboursicaud@culture.gouv.fr)

**Florence Mousset\*** Régisseuse des collections du CCEL, DRAC Grand Est-SRA-site de Metz, 6 place de Chambre, 57045 Metz cedex 1, [florence.mousset@culture.gouv.fr](mailto:florence.mousset@culture.gouv.fr)

\* Auteur à laquelle doit être adressée la correspondance